



LETTRÉ DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°130 DÉCEMBRE 2017

LES ÉPREUVES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE SPORTS DE NATURE

L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 représente la perspective de partager de belles et fortes émotions en lien avec la performance, mais aussi de découvrir la diversité de valeurs que porte le sport sous toutes ses formes. Le programme des JOP offre un formidable éventail de disciplines sportives parmi lesquelles les sports de nature occupent une place de choix et font ainsi écho à l'engouement actuel de nos concitoyens qui les pratiquent.

Sportive, notre nation l'est, dans des niveaux comparables aux autres nations, toutefois, tout laisse à penser qu'elle pourrait l'être plus encore et que les sports de nature représentent un des leviers mobilisables pour accroître l'activité sportive des Français.

Les sports de nature plongent le pratiquant au cœur de milieux terrestres, nautiques ou aériens qui offrent une très grande diversité de pratiques sportives. Leurs valeurs éducatives sont reconnues par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. J'entends appuyer toutes les initiatives partagées entre nos ministères visant à accroître l'accès du plus grand nombre d'élèves aux disciplines sportives.

C'est dans cette perspective que nous venons de lancer conjointement avec ces ministères le label *Génération 2024*. Ce label a été construit à l'attention des écoles et établissements scolaires et du mouvement sportif afin de développer la pratique sportive chez les jeunes.

LE POINT DE VUE



Laura Flessel

Ministre des Sports

Dès lors qu'un adulte souhaite maintenir ou reprendre une activité sportive, c'est prioritairement vers celles vécues plus jeune qu'il se tournera, aussi est-il primordial de tisser des liens entre EPS (Éducation Physique et Sportive) et APS (Activité Physique et Sportive). Par conséquent, mon objectif est d'ouvrir le champ des pratiques et qu'il soit proposé aux jeunes un éventail d'activités

aussi diversifiées que possible. En cela le champ des APS de nature n'est pas dépourvu d'arguments de séduction tant il recèle de variété et de richesse.

Accueillante, la France l'est en raison de son potentiel d'offre d'espaces et de sites de pratique. Afin de pérenniser cette attractivité, je reste attentive à la prise en compte de la responsabilité des propriétaires de sites qui, en les laissant accessibles, contribuent à favoriser le développement des sports de nature. L'accès aux sites est une donnée essentielle qui conditionne la mise en œuvre des activités. En cela, notre attention doit également se porter au-delà de nos frontières afin de développer au plan européen une vision partagée et reconnue des pratiques sportives de nature. À ce titre, [les travaux du réseau européen des sports de nature](#) (ENOS, European Network of Outdoor Sports) attestent de notre engagement à promouvoir le modèle français en Europe.

J'ai donc, à bien des égards, à cœur de saluer votre pleine implication et engagement dans la promotion du développement des sports de nature.

Je vous souhaite une excellente saison sportive. ●

ÉVÉNEMENT SPORTIF DE NATURE EN MILIEU URBAIN : QUELLE RÉGLEMENTATION ?

Qu'elle ait lieu en milieu naturel ou artificiel, la pratique des sports de nature pose régulièrement la question de l'accès aux sites, de leurs statuts et de la démarche partenariale qui permet leur utilisation. L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 est l'occasion de faire le point sur les démarches liées aux manifestations sportives de nature, d'autant plus complexes qu'elles se déroulent en zone urbaine.

L'organisation d'épreuve sportive de nature est soumise à plusieurs réglementations

Le lieu dans lequel se déroulent les épreuves de sports de nature est un aspect particulièrement important de l'organisation, car il pose des questions allant de l'aménagement des sites à la privatisation de la voie publique en passant par les autorisations d'occupation temporaire du domaine public. L'organisation de ce type d'épreuve implique la prise en compte de plusieurs réglementations qui doivent être appréhendées dès le départ.

Le [décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives](#) a remplacé l'obligation d'autorisation pour les manifestations sans participation de véhicules terrestres à moteur ayant lieu sur la voie publique au profit d'une déclaration. Ce régime n'éteint pas celui rappelé à l'[article R331-4 du Code du sport](#) qui exige une déclaration au maire de la commune et la présence de services d'ordre et de secours dans la mesure où la manifestation reçoit plus de 1 500 personnes.

La nécessité de créer un lien entre organisateur de manifestation et collectivités territoriales est de plus en plus évidente. Le sport relève d'une compétence partagée entre elles, notamment en ce qui concerne le financement des nouveaux sites de pratique. Si la [loi du](#)

[27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles](#) a renforcé les communes dans leur compétence de gestion des équipements sportifs de proximité, la [loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République](#) a élargi le périmètre d'action des intercommunalités.

L'aménagement d'un site de pratique : du VTT en zone urbaine

Le cas du site choisi pour accueillir les épreuves de VTT cross-country olympique en 2024 pourrait être un cas d'école en matière d'aménagement en zone urbaine.

Point culminant de la région parisienne, la colline d'Élancourt présente des caractéristiques idéales : des espaces verts assez vastes pour y tracer un parcours de qualité, un dénivelé suffisant, des passages boisés mais surtout une forte implication de la part des collectivités locales. En effet, les deux communes concernées, Trappes et Élancourt, sont favorables au projet, fortement soutenu par la communauté d'agglomération.

Un parcours d'environ cinq kilomètres, jalonné d'obstacles naturels et artificiels, devrait y être aménagé. Pour cela, les démarches administratives les plus importantes prennent la forme d'un permis d'aménager à déposer en mairie ainsi que d'une déclaration au service de

recensement des équipements sportifs du ministère des Sports. La colline est régulièrement fréquentée par les vététistes, les promeneurs et les parapentistes, mais aussi par des militaires et des associations naturalistes. L'usage du site fera l'objet d'une conciliation entre usagers, qui constitue un des ressorts du développement maîtrisé des sports de nature. Outre les modifications liées à l'accès à l'équipement et au partage des itinéraires, l'aménagement de ce type de parcours est une nouveauté en France ; il pourra constituer un site de loisirs, d'entraînement et de compétition de choix pour la Fédération française de cyclisme.

L'occupation temporaire d'un site : l'exemple du triathlon

Les grands triathlons internationaux pourraient figurer au rang de modèles d'organisation partenariale. En effet, les trois épreuves constitutives du triathlon imposent des contraintes spécifiques, accrues en milieu urbain. Après Londres et Rio, Paris accueillera des épreuves olympiques et paralympiques de triathlon en cœur de ville. Le choix du site d'accueil montre l'ambition du projet parisien : le triathlon devrait prendre place au pied de la tour Eiffel, avec un parcours de nage en eau libre dans la Seine et des épreuves à pied et à vélo au plus près des monuments emblématiques.

Relevant du régime de police des manifestations organisées sur la voie publique récemment rénové par le [décret n°2017-1279 du 9 août 2017](#), la programmation des épreuves de triathlon relève de plusieurs régimes juridiques. Outre la déclaration au titre des manifestations sur la voie publique, la privatisation temporaire des voies publiques nécessite une autorisation de la part du détenteur des pouvoirs de police (dans le cas particulier de Paris, c'est le préfet de police qui détient ces pouvoirs). L'usage d'un cours d'eau fait l'objet d'une attention particulière au regard des enjeux liés à l'activité fluviale. À ce titre, l'établissement public à caractère administratif Voies navigables de France est un interlocuteur majeur.

Enfin, l'accueil du public désirant assister aux compétitions entraîne la mise en place temporaire d'autant d'[établissements recevant du public](#) que de sites d'épreuves. Ces regroupements de spectateurs nécessitent une prise en compte spécifique et adaptée à chaque enceinte, afin de répondre aux besoins de dispositifs d'alarme, de surveillance, de secours et d'évacuation du public. Par ailleurs, les établissements dont la capacité d'accueil excède les 3 000 spectateurs doivent être homologués par le préfet de département¹.

Toutefois, le projet de loi olympique et paralympique déposé le 15 novembre 2017 à l'Assemblée nationale contient une disposition visant à dispenser de toute formalité, au titre du Code de l'urbanisme, les constructions, installations et aménagements directement liés à la préparation, à l'organisation ou au déroulement des Jeux.

Paris 2024, un accélérateur de projet ?

Depuis une quinzaine d'années, le VTT cross-country olympique a évolué vers des formats de course plus courts et des parcours artificiels. De fait, le modèle d'entraînement français tend à évoluer pour suivre cette tendance, par la création de nouveaux sites de pratique à l'image des Bike Park artificiels rencontrés dans de nombreux pays étrangers. Les prochaines épreuves internationales prévues en France constituent une opportunité de développer un nouveau concept de base VTT proches du format olympique et de suivre cette tendance.

D'autres sports de nature sont engagés dans la même démarche : aviron, escalade, canoë-kayak pour l'été, ski sous toutes ses formes. Pour les opérateurs, l'enjeu sociétal est alors de rendre ces sites de compétitions accessibles à tous, du pratiquant de loisir à l'athlète de haut niveau. Les Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que le programme *Héritage 2024*, apparaissent alors comme des accélérateurs du projet sportif national. ●

EN SAVOIR PLUS



[Contacter le PRNSN](#)

1. [Procédure d'homologation des enceintes accueillant des manifestations sportives : www.sports.gouv.fr](#)

ACTUALITÉ

LA PLACE DES ACTIVITÉS, MANIFESTATIONS OU INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LES PAYSAGES

La relation entre les acteurs du sport et de l'urbanisme continue de se renforcer. Après la [journée technique du réseau consacrée à la prise en compte des sports de nature dans les documents d'urbanisme](#) (2016), une journée consacrée à la place des activités, manifestations ou infrastructures sportives dans les paysages a eu lieu le 19 septembre 2017 à Marseille. Coorganisée par le ministère des Sports et celui de la Transition écologie et solidaire, cette journée a réuni une centaine de personnes issues de fédérations, de collectivités, de parcs naturels ainsi que de services de l'État. Retenons que si la surfréquentation liée aux sports de nature peut avoir un impact sur la nature du paysage, dans la plupart des cas ils constituent surtout un moyen écologique de partir à leur découverte.

[Lire un article complet sur cette journée sur le site \[www.lemoniteur.fr\]\(http://www.lemoniteur.fr\)](#)

ACTUALITÉ

LES « RÉFÉRENTS SPORTS DE NATURE » RÉUNIS

Le 26^e regroupement des référents sports de nature du ministère des Sports s'est tenu au Centre national d'entraînement en altitude de Font-Romeu (Pyrénées-Orientales) en septembre 2017. Les échanges ont porté sur la consolidation des perspectives du réseau national des sports de nature à partir de 2018 et l'état des lieux de travaux en cours. La poursuite de la politique ministérielle en faveur du développement maîtrisé des sports de nature se traduira par la définition des orientations stratégiques pluriannuelles dans lesquelles sera engagé le réseau.

www.sportsdenature.gouv.fr

L'EXPÉRIENCE

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DU MONDE D'ESCALADE INDOOR

Paris a accueilli les championnats du monde d'escalade 2016 dans l'AccorHotels Arena Bercy. La plus grande salle de spectacle française a donc été le théâtre du point d'orgue d'une saison sportive.

Cet évènement prouve, encore une fois, la capacité des compétitions de sports de nature à s'intégrer dans des espaces clos et couverts. Dès 1990, Bercy avait accueilli des épreuves de planche à voile ; en 1994 celles d'un triathlon, en 1995, ce fut le cas du VTT. Depuis 2006, la France dispose également d'une piste de ski artificielle couverte, à Amnéville (Moselle), qui accueille des épreuves officielles internationales. Lorsque les conditions de pratique ne peuvent être rassemblées, des fédérations font le choix de créer un format spécifique pour certaines épreuves, tel l'aviron qui dispose d'épreuves sur ergomètre et dont le championnat d'Europe 2017 s'est déroulé au stade Charléty (Paris).

Au-delà de la pratique compétitive, les espaces indoor deviennent des lieux d'apprentissage, de perfectionnement, d'entraînement et de formation. Strasbourg propose ainsi le plus grand Bike Park d'Europe, Bordeaux accueille une vague

Structure porteuse du projet

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)

Enjeu

Développement du sport et pratique de haut niveau

Échelle territoriale

Internationale

artificielle de surf, la FFME recense quelque 743 structures artificielles d'escalade.

L'organisation d'évènements indoor nécessite de relever un défi de taille : faire tenir les épreuves dans un calendrier plus contraint et dans un même lieu. Hormis la performance logistique, les organisateurs démontrent le potentiel visuel et médiatique de leur activité. Le relais d'information s'appuie alors principalement sur la diffusion d'images en ligne, en témoignent les sommets atteints par le visionnage de vidéos du championnat du monde d'escalade : environ 900 000 vues dont plus de 200 000 en direct. ●



Dans quelle mesure les championnats internationaux organisés en France ont-ils été décisifs pour l'inscription de l'escalade au programme olympique ?

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) a organisé deux championnats du monde en à peine plus d'une olympiade.

L'édition 2012 a été déterminante car elle était observée par le Comité international Olympique (CIO). Il s'agissait de confirmer que l'escalade répondait aux exigences du CIO en matière d'universalité et de mise en scène. L'édition 2016 avait vocation à conforter la dimension olympique de l'événement.

Quelle est la particularité d'un événement sportif de nature organisé dans une grande salle de spectacle ?

La FFME a l'expérience d'organisation d'épreuves tant en extérieur qu'en intérieur. La coupe du monde annuelle organisée à Chamonix est l'une des plus belles épreuves du circuit. En matière d'épreuve indoor, la FFME a organisé dès 1997 des championnats du monde au Zénith à Paris. Après avoir rempli ces 4 000 places, nous avons choisi un site plus grand : l'AccorHotels Arena Bercy et ses 9 000 places.

Paris jouit d'une visibilité internationale, le palais omnisports de Bercy d'une forte notoriété, ce sont deux atouts majeurs. En revanche, organiser les épreuves valides et handisports dans un temps très contraint constitue un défi de taille. Le risque financier est un élément majeur, en raison du coût de la location du site.

À Chamonix, la FFME a innové sur l'équipement en créant le premier mur extérieur couvert, afin de limiter l'impact de la météo sur le déroulement des épreuves. Comme pour toute compétition sportive de nature, garantir la livraison de l'événement est une obligation régulièrement mise à mal par les aléas climatiques. En tout état

de cause, les modèles économiques des deux formats sont différents, y compris dans la capacité à vendre des places, ce qui ne va pas de soi en extérieur.

Comment décrire le nouveau format olympique ?

Le CIO était initialement intéressé par les épreuves de vitesse. Mais les épreuves de bloc et de difficulté présentent également un intérêt certain en matière de performance. Nous avons donc opté pour un format combiné, avec multiplication des places plutôt qu'addition de points. Ainsi, il y a un avantage à être spécialiste d'au moins une épreuve. Un grimpeur moyen partout ne s'imposera pas.

L'impact est évident sur la pratique des athlètes : tous ceux qui testent le format olympique s'ouvrent aux trois disciplines et l'on voit le niveau global augmenter sensiblement. Ce format olympique a été validé en 2016 pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020 pour les athlètes valides. Pour les athlètes handisports, nous sommes en contact avec le Comité international paralympique, y compris en prévision de Paris 2024.

Pour conclure, nous pourrions nous interroger sur le fait que l'olympisme change l'escalade. Ce qui est clair, c'est que les épreuves combinées font progresser les athlètes de haut niveau. Pour la pratique du plus grand nombre, soyons pragmatiques : 90 % des licenciés de la FFME pratiquent l'escalade, et 80 % d'entre eux sur des structures artificielles. Nous nous inscrivons donc dans la logique de la demande, tout en maintenant une continuité avec la pratique en milieu naturel. ●

LE TÉMOIGNAGE



Pierre-Henri Paillason

Directeur technique national de la Fédération française de la montagne et de l'escalade

Quel est le rapport avec le public ?

L'escalade est très adaptée au « show ». Les athlètes grimpent en musique et sont habitués au bruit autour d'eux ainsi qu'aux jeux de lumières, y compris en extérieur avec des temps forts à la nuit tombée.

Côté spectateurs, le grand public est majoritaire. Notre devoir est que la compétition soit comprise. Cet enjeu, primordial pour les Jeux olympiques, est déjà valable pour les non-spécialistes présents sur nos épreuves.



RENDEZ-VOUS

SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

27 janvier au 3 février 2018, dans
toute la France

Le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le ministère des Sports et le mouvement sportif français, lance l'édition 2018 de la Semaine olympique et paralympique.

Cette semaine sera l'occasion pour les enseignants : d'utiliser le sport comme outil pédagogique dans les enseignements, de sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme, de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques aux élèves, de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap et enfin d'éveiller les jeunes à l'engagement bénévole.

[En savoir plus sur cet événement,
inscrire un projet : cnosf.
franceolympique.com](#)

ACTUALITÉ

NATURE AND SPORTS EURO'MEET 2017, LE BILAN

La 4^e édition des Rencontres européennes des sports de nature s'est tenue à Seo De Urgell (Espagne) en septembre 2017. Une centaine de participants, experts ou partenaires issus de collectivités, de fédérations sportives ou d'universités ont rejoint cet événement porté par les collectivités locales en étroite relation avec le réseau européen des sports de nature (ENOS). Les discussions et les prises de position issues des quatre parcours thématiques seront transmises par ENOS à la Commission européenne et aux autorités nationales. La prochaine édition aura lieu à Viana Do Costello (Portugal) à l'automne 2019.

www.outdoor-sports-network.eu

KIOSQUE

ÉTAT DES LIEUX DES SPORTS DE NATURE EN MARTINIQUE

Dresser un premier état des lieux des sports de nature en Martinique, tel est l'objectif de cette étude dans laquelle sont présentées les données concernant les activités, les établissements, les éducateurs sportifs et les licenciés. Publié par l'Observatoire des métiers et de l'emploi de la direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Martinique, ce document présente un état des lieux réalisé à partir des bases de données sur le Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratique (RES), les Établissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) et les licenciés. Des focus complètent ce document, ils précisent, selon les thématiques étudiées, les spécificités des sports de nature sur le territoire martiniquais.

www.sportsdenature.gouv.fr

ACTUALITÉ

DEUX NOUVELLES CDESI INSTALLÉES

Les départements du Nord et du Lot-et-Garonne ont installé leur commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Cela porte désormais à soixante-trois le nombre de départements qui impliquent les acteurs des sphères sportive, environnementale, touristique ou encore institutionnelle pour concourir notamment à l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

www.sportsdenature.gouv.fr

ACTUALITÉ

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE EUROPARC 2017

Nouvelles voix, nouvelles visions, nouvelles valeurs pour les peuples et la nature en Europe, tel était le thème de cette conférence du réseau EUROPARC (la fédération des parcs naturels européens) qui s'est tenue au Portugal en septembre 2017.

Plus de cinq cents personnes venues de cinquante pays ont participé à cet événement. Le réseau des sports de nature était représenté par Antoine Le Bellec, chargé de mission au Pôle ressources national sports de nature et François Beauchard, président d'ENOS (le réseau européen des sports de nature), tous deux invités pour animer l'atelier (n° 16) consacré à la pratique des sports de nature dans les espaces naturels protégés. Les participants à cet atelier ont débattu des impacts environnementaux induits par l'augmentation du nombre de manifestations sportives organisées dans ce type d'espaces. Deux expériences ont été présentées, d'une part celle développée par le réseau français des sports de nature en matière de limitation des impacts environnementaux et de valorisation des impacts sociaux économiques des manifestations sportives de nature et d'autre part, le projet BOSS dont l'objet est la mesure des bénéfices sociaux des sports et loisirs de nature.

À l'issue de cette rencontre, les réseaux ENOS et EUROPARC projettent de développer ensemble des actions incluant les sujets sports de nature, santé et environnement.

[Consulter la page des ateliers : euro-
parc2017.montanhasmagicas.pt/en/
workshops](http://euro-parc2017.montanhasmagicas.pt/en/workshops)